



Ville de Rouen

Délégation de Service Public de la fourrière municipale des véhicules

Rapport d'activités 2010

Préambule

La société EFFIA est titulaire de la délégation de service public de la fourrière municipale des véhicules depuis le 1^{er} janvier 2005, en remplacement de la société SEGAR et conformément à la procédure de passation d'une nouvelle D.S.P.

Précisons qu'à l'origine, le Contrat a été attribué à VIA Stationnement et qu'EFFIA est seulement le nouveau nom de cette société (un changement de dénomination sociale est intervenu en cours d'année 2005).

Moyens mis en œuvre par le délégataire

① Moyens humains

Les moyens humains mis en œuvre par EFFIA sont les suivants :

- Un gérant, cadre de direction (domicilié au siège parisien),
- Un chef d'exploitation,
- Un responsable technique,
- Deux secrétaires d'accueil,
- Six chauffeurs.

Trois veilleurs de nuit (gardiennage et ouverture du site la nuit, les dimanches et les jours fériés pour les restitutions de véhicules) appartenant à une société extérieure complètent ce dispositif.

② Moyens matériels

EFFIA dispose, pour assurer la mission qui lui est confiée, d'un parc principal de 4 000 m² situé avenue Jean Rondeaux, et d'un dépôt de 1 000 m² situé à La Londe. Le terrain principal peut accueillir 200 véhicules, le second environ 40.

Les moyens logistiques se répartissent comme suit :

- 3 véhicules roulant d'enlèvement (dont un pouvant enlever deux véhicules), équipés de matériel radio,
- 1 chariot élévateur,
- Des bureaux pour l'accueil du public
- Des moyens informatiques permettant un suivi et un traitement de l'activité en direct avec la Police Nationale et la Direction de la Police Municipale de la Ville de Rouen.

Périmètre d'intervention

EFFIA a également repris une bonne partie des contrats détenus par la SEGAR avec les communes de l'agglomération rouennaise. Ils concernent :

- Amfreville la Mivoie, Bihorel, Bois Guillaume, Bonsecours, Canteleu, Darnétal, Déville les Rouen, Grand Quevilly, Houpeville, Isneauville, Le Houlme, Le Mesnil Esnard, Malaunay, Maromme, Mont Saint Aignan, Notre Dame de Bondeville, Oissel, Petit Couronne, Saint Léger du Bourg Denis.

Données financières

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Indicateurs						
Chiffre d'affaire TTC <i>Dont autres communes</i>	788 K€ <i>14 K€</i>	774 K€ <i>5 K€</i>	775 K€ <i>24 K€</i>	744 K€ <i>24 K€</i>	685 K€ <i>23K€</i>	781 K€ <i>27K€</i>
Résultat net	+ 47 K€	- 41 K€	- 52 K€	- 90 K€	-145 K€	- 88 K€
Nombre d'enlèvements <i>Dont Police Municipale</i> <i>Dont Police Nationale</i> <i>Autres communes, volés et judiciaires</i>	5 898 <i>3 497</i> <i>1 701</i> <i>700</i>	5 895 <i>3 496</i> <i>1 509</i> <i>890</i>	6 014 <i>4 054</i> <i>1 148</i> <i>812</i>	6 195 <i>4 383</i> <i>1 022</i> <i>790</i>	5 885 <i>4 110</i> <i>777</i> <i>998</i>	6 199 <i>4 278</i> <i>722</i> <i>1 199</i>
Déplacements de véhicules	0	4	0	2	3	0
Enlèvement et destructions de véhicules épaves	950	866	1 042	1 002	989	990

Un troisième avenant au contrat de délégation, signé le 22 décembre 2009, est venu modifier sur les points suivants le fonctionnement de la délégation :

- adaptation des horaires de présence des camions d'enlèvement avec la présence terrain des équipes de la Police Municipale, afin qu'il y ait correspondance,
- mise en place d'un délai maximal d'enlèvement de 4h00 pour les véhicules brûlés,

- mise en place dans les camions d'enlèvement de terminaux de paiements pour les usagers,
- intégration d'une clause permettant une révision automatique des tarifs en cas de nouvel arrêté ministériel (clause qui a joué en juin 2010 pour l'avenant 4 au contrat signé en juin 2010, validant une hausse du tarif d'enlèvement - de 91,50 € à 110 €),
- modification des modalités de calcul de la redevance d'exploitation, désormais assise sur le chiffre d'affaire et non sur le bénéfice net ; constituée d'une partie fixe et d'une partie variable,
- mise en place d'un service d'enlèvement à destination des rouennais souhaitant abandonner leur véhicule hors d'état d'usage.

Les rémunérations que la Ville de Rouen verse au délégataire pour l'enlèvement des véhicules « épaves » et la destruction des véhicules en stationnement « abusif » ne composent qu'une très faible part du chiffre d'affaire annuel d'EFFIA. En 2010, leur montant s'élève à environ 13 000€.

L'objectif de réquisitions ayant été atteint en 2010, la Ville ne payera pas d'indemnités à EFFIA (6 955 réquisitions pour un objectif de 6 000).

Conclusion

L'année 2010 se caractérise par une activité en hausse (5,3%), surtout liée à l'accroissement de l'activité de la Police Municipale ainsi qu'à une hausse du nombre de véhicules enlevés « volés et judiciaires » (environ 170 de plus). Le déficit d'exploitation en augmentation s'explique par une hausse des charges salariales et des frais de maintenance d'un parc de véhicules d'enlèvement vieillissant.
